

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal d'Yvonand

Séance du 29.06.2020

Présidence: M. Charles Wernuss

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

vu le préavis de la Municipalité du 17.06.2020, **préavis 2020/06**, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ; après acceptation par le conseil communal d'entrer en matière pour le traiter immédiatement sans le transmettre aux commissions ad hoc et des finance, l'assemblée peut entrer en matière.

Dès lors que le préavis est voté immédiatement, cela a pour conséquence la modification des dates indiquées dans le point « Pour qui ? » de la manière suivante :

Tous les habitants de la commune qui ont vécu la période de confinement sur le territoire communal donc enregistrés au 01.03.2020 et toujours résidents au 30.06.2020.

Tous les acteurs économiques enregistrés auprès de la commune au 01.03.2020 et toujours actifs au 30.06.2020.

Le conseil accepte successivement les amendements suivants :

Amendement 1

Il est précisé que la liste d'activités des acteurs économiques citées dans le préavis n'est pas exhaustive.

Amendement 2

Ces bons sont également valables auprès des sociétés locales en déduction des cotisations des membres.

Amendement 3

Une liste des acteurs économiques et des sociétés locales acceptant les bons sera publiée. (La forme cette dernière sera définie par le règlement d'application)

décide

- 1. D'accepter la réalisation et la distribution des Bons de consommation pour un montant de CHF 145'000.00.
- 2. De financer ce montant par les liquidités courantes.
- 3. D'amortir ce montant par le biais du fond « Réserve non-affectée »

Le Président :

Charles Wernuss

La Secrétaire :

Nicole Bachmann